



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
ÎLE-DE-FRANCE

LPO ÎLE-DE-FRANCE

Forte de ses 8 000 adhérents, les activités de la Délégation LPO Île-de-France portent sur trois domaines :

- la conservation des espèces sauvages et de leurs milieux de vie
- le développement de la connaissance naturaliste
- la sensibilisation, l'éducation et la formation à la protection de la nature.

Contact :

Délégation LPO IdF
Parc Montsouris
26 Boulevard Jourdan
75 014 PARIS

ile-de-france@lpo.fr

Tél : 01 53 58 58 38

www.lpo-idf.fr

CAHIER D'ACTEUR

LPO Île-de-France

LE CONSTAT : UN NECESSAIRE REEQUILIBRAGE DES AIDES ALLOUEES EN FAVEUR DE LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE

Depuis sa création, la PAC, avec le versement d'aides directes à l'hectare, a encouragé l'intensification de l'agriculture. L'augmentation de la taille des exploitations et des parcelles, l'utilisation massive de pesticides et d'intrants de synthèse, la simplification des paysages et la régression des prairies permanentes... ont entraîné une perte de biodiversité dans les milieux agricoles. La dégradation alarmante de la biodiversité dans ces milieux et son lien avec les pratiques agricoles ont été mis en évidence par les études du Muséum national d'histoire naturelle et du CNRS publiées en 2018, qui démontraient notamment la disparition en moyenne d'un tiers des populations d'oiseaux spécialistes des milieux agricoles en seulement 15 ans.

La réforme de la PAC, et sa déclinaison nationale au sein du Plan Stratégique National (PSN) représentent une opportunité à ne pas manquer pour enclencher une véritable transition vers un modèle agricole durable et tenter d'enrayer le déclin de la biodiversité. Les futures règles de la PAC doivent pour cela faire l'objet d'un changement de fond en favorisant les alternatives aux pratiques et systèmes intensifs et les alternatives aux produits phytosanitaires. Ce n'est qu'à ces conditions que la PAC et le PSN français pourront permettre de favoriser des systèmes agricoles respectueux de leur environnement, préservant les ressources dont ils ont eux-mêmes besoin pour produire, et répondant aux enjeux environnementaux tels que le maintien, voire la reconquête, de la biodiversité.

Encourager et accompagner les exploitations dans cette transition agroécologique est tout autant favorable à la préservation de la biodiversité, des sols, de l'eau et de l'air, qu'à la résilience des systèmes agricoles et des filières alimentaires qui bénéficieront ainsi de leurs services écosystémiques. Par exemple, l'implantation de haies est une source de nourriture et un lieu de nidification pour les oiseaux qui favorise leur présence comme celle d'autres auxiliaires des cultures (coccinelles, syrphes...). Cet écosystème contribue à la régulation des ravageurs des cultures. De même, la présence de plantes mellifères aux abords des parcelles cultivées et l'abondance des prairies naturelles favorisent les insectes pollinisateurs et leur rôle indispensable pour les cultures.

L'AMBITION : UNE ORIENTATION DE L'ENSEMBLE DES AIDES POUR ACCOMPAGNER LES AGRICULTEURS DANS LA TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE

Conditionner les aides à la mise en place de pratiques agricoles durables et favorables à la biodiversité :

- Instaurer une taille maximale des parcelles pour lesquelles l'exploitant touche une aide, afin de favoriser les effets de lisières ou d'écotones, et rendre obligatoire la présence d'infrastructures agroécologiques autour des parcelles (haies, bandes fleuries, arbres isolés, bosquets, lisières boisées, prairies naturelles...).
- Soutenir fortement les pratiques vertueuses telles que le maintien de prairies permanentes, l'allongement des rotations, la mise en place de semis tardifs (permettant aux plantes de se développer plus vite, sur sols réchauffés, et d'être ainsi moins sensibles à la présence de ravageurs), ainsi que l'agriculture biologique.
- Encourager la diversification des cultures qui permet de réduire les intrants (eau, pesticides, engrais) en introduisant plus de cultures de légumineuses par exemple, d'augmenter la diversité des habitats, de diminuer les pertes de rendement liée au retour trop fréquent des mêmes espèces cultivées, et d'allonger les cycles des rotations de cultures (afin d'interrompre ceux des ravageurs et de moins épuiser les sols).

Adapter les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) de la future PAC :

- Créer une MAEC permettant la construction ou l'installation d'éléments agroécologiques fixes (mares, haies, arbres isolés, ripisylves, bandes enherbées, couverts fleuris...) avec des cahiers des charges précis (listant les espèces locales prescrites et les conseils sur la mise en place des éléments) afin de reconnecter les milieux et favoriser les continuités écologiques.

- Adapter les cahiers des charges pour les rendre plus ambitieux, notamment ceux concernant la création de couverts : par exemple, rendre obligatoire pour tous les animateurs de PAEC (projets agro-environnementaux et climatiques) d'imposer un nombre minimal d'espèces semées (au moins 7 espèces différentes) accompagné de proportions de graminées et légumineuses maximales.
- Valoriser la protection des espèces nicheuses dans les parcelles cultivées, comme par exemple les busards, en soutenant la mise en place de mesures de protection effectives (pose de cage de protection, matérialisation du nid par pose de jalons, conservation d'un carré de céréales de 4 m² minimum, retard de fauche ou de moissons...).

En bref, pour une PAC plus vertueuse vis-à-vis de la biodiversité :

- Fléchage de 50 % du budget de la PAC pour soutenir des pratiques agricoles vertueuses pour l'environnement et le changement climatique.
- Plafonnement à l'actif et réduction des paiements de base qui sont mal ciblés et encouragent l'agrandissement des exploitations.
- Réorientation des aides couplées vers la production de fruits et légumes frais, les prairies pâturées gérées de manière extensive et la production de légumineuses.
- Affectation de 40 % du budget du 1er pilier à des Paiements pour Services Environnementaux (PSE) ambitieux.
- Mise en place d'une conditionnalité à la hauteur des enjeux environnementaux et de bien-être animal.
- Augmentation du budget du 2e pilier pour accompagner la transition agroécologique.
- Renforcement des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques ainsi que des aides pour l'agriculture biologique.
- Remplacement des aides à l'investissement par des paiements pour la diversification et l'autonomisation des fermes.